

RAPPORT ANNUEL

2020

Table des matières

- I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE ANNUELLE INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- II. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET COMPTES SOCIAUX
- III. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité d'Eurofins-Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés, ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité Social et Economique.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société.

Note Préliminaire

Eurofins-Cerep SA (ou la « Société ») répond aux conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés et ne publie plus de tels comptes depuis l'exercice 2014.

Les comptes au 31 décembre 2020 sont en conséquence établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des normes comptables françaises.

Présentation de l'activité de la Société

Eurofins-Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("Drug Discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre une stratégie de Drug Discovery basée sur la détermination précoce des éventuels effets secondaires des médicaments. Son approche rationnelle apporte des solutions pour réduire le temps et le coût de développement des médicaments en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les molécules qui pourraient échouer en développement.

Eurofins-Cerep a en effet développé une plate-forme technologique pour déterminer rapidement et à faible coût les propriétés pharmacologiques, le métabolisme et la toxicité potentielle des candidats-médicaments. Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) moléculaires et cellulaires mis au point et validés par Eurofins-Cerep. Les résultats de ce profilage *in vitro* fournissent autant d'indicateurs des effets des composés chez l'homme. Ils peuvent aussi être interprétés à l'aide de BioPrint®, un outil informatique propriétaire développé par les informaticiens et les pharmacologues de Eurofins-Cerep, autour d'une base de données générée par la Société et incluant les résultats *in vitro* de près de 2 500 médicaments actuellement commercialisés, ayant échoué pendant les phases de développement cliniques, ou ayant été retirés du marché. Cette approche permet aux clients de Eurofins-Cerep de limiter le nombre de produits à synthétiser et à tester dans les phases de recherche, d'orienter les candidats-médicaments lors des essais cliniques et d'identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants, et/ou ayant échoué dans leur indication originale ou encore en cours de développement.

La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep

La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep comprend :

- . le criblage à haut débit pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille ;
- . le profilage à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (biodisponibilité et toxicité des molécules) ;
- . BioPrint®, une base de données relationnelle qui permet de prédire les propriétés cliniques d'une molécule à partir de ses descripteurs moléculaires et de ses effets *in vitro*.

Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet toxique, en agissant sur des protéines, appelées cibles moléculaires. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biologie moléculaire ont permis d'identifier nombre de ces cibles, mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments.

La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme permettrait le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques.

Eurofins-Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue d'environ 1 900 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées.

Les modèles sont fiables et robustes. Ils sont réalisés dans des volumes de quelques microlitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

La recherche et développement de Eurofins-Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles.

Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit. Elle doit être réalisée rapidement, à faible coût et doit permettre l'identification fiable de composés actifs. Eurofins-Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués dont certains ont été conçus par la Société.

Eurofins-Cerep est en mesure de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée.

Le profilage à haut débit

A l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. A ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques, de vérifier qu'ils atteindront l'organe visé une fois administrés chez l'homme et que leur métabolisme hépatique sera compatible avec leur utilisation. A cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs. Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de 20 à 100 cibles en parallèle.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les principaux laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières pour réduire la consommation, réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats. Eurofins-Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

Eurofins-Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires d'Eurofins-Cerep situés dans la région de Poitiers.

BioPrint®

BioPrint® est une vaste base de données pharmacologique et pharmaceutique (ADME) homogène et cohérente, qui constitue un outil unique d'aide à la décision dans le processus de découverte de nouveaux médicaments.

La base de données est constituée de trois ensembles distincts : les descripteurs chimiques (structures des composés, informations chimiques et descripteurs 2D et 3D), les profils *in vitro* et les effets *in vivo* de médicaments ou de produits de référence.

La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement clinique, ou ayant été retirés du marché. Les informations sont d'une part les descripteurs des composés, et d'autre part leurs effets cliniques (effets thérapeutiques et effets secondaires) observés chez l'homme.

Les descripteurs stockés dans la base de données BioPrint® sont d'une part les paramètres physico-chimiques (structure chimique, descripteurs pharmacophoriques 3D, etc.) et les effets *in vitro*, mesurés dans un ensemble de 159 cibles. Ces effets *in vitro* ont tous été générés par Eurofins-Cerep dans des conditions homogènes qui rendent la comparaison des résultats entre eux fiable.

Grâce à l'interprétation des profils réalisés par Eurofins-Cerep, BioPrint® aide à déterminer si un nouveau produit a certaines des qualités requises pour devenir un médicament commercialisable, anticipant notamment les effets *in vivo* indésirables, les effets sur d'autres cibles que la cible principale visée, et les caractéristiques pharmaceutiques de la molécule étudiée.

L'approche BioPrint® permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme.

Une autre application de BioPrint® est de permettre d'identifier des cibles, qui ne sont pas génétiquement apparentées à la cible principale testée mais qui lui sont structuralement proches, pour définir le profil le plus pertinent autour de la cible d'intérêt.

L'offre de services

Eurofins-Cerep propose l'accès à sa plate-forme technologique sous forme de services.

L'offre d'Eurofins-Cerep inclut :

- le développement de nouveaux modèles, qui pourront être utilisés par Eurofins-Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Eurofins-Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires,
- la détermination des mécanismes d'actions spécifiques des médicaments ou candidats-médicaments ; pour cela, Eurofins-Cerep met au point et valide des modèles moléculaires ou cellulaires adaptés à l'effet thérapeutique du médicament et analyse l'effet du composé d'intérêt sur ces modèles,
- le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci – parfois plusieurs centaines de milliers – sont transférés à Eurofins-Cerep par son client. Eurofins-Cerep réalise le criblage et transmet les résultats au client ou les rend disponibles via Data OnLine.

- le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue d'Eurofins-Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Eurofins-Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Eurofins-Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Eurofins-Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via le site e-Commerce de la division Eurofins Discovery.
- l'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Eurofins-Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint®.

S'ajoutent aux revenus des activités de services, des revenus provenant des droits de souscription à la base de données BioPrint® ou à des sous-ensembles de BioPrint®.

La Société Eurofins-Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2020 environ 750 partenaires commerciaux incluant la plupart des plus grands groupes pharmaceutiques.

Bilan de l'exercice 2020 : progrès réalisés, évolutions prévisibles et difficultés rencontrées

Principaux contrats de services

Eurofins-Cerep a continué à travailler avec ses principaux clients, en particulier avec ses dix clients les plus importants de l'exercice 2020, en s'appuyant sur son expertise en matière de profilage sur de larges panels de cibles destiné à éliminer précocement les candidats-médicaments susceptibles d'échouer au cours de leur développement vers les essais cliniques. Sa participation à l'*International Business Line* Eurofins Discovery, du réseau de laboratoires indépendants Eurofins, lui permet de bénéficier de ventes croisées pour accroître ses ventes auprès de nouveaux clients.

Recherche et développement

De nouvelles applications à des tests pharmacologiques inaccessibles par les technologies historiques sont explorées autour de la plateforme de lecture en spectrométrie de masse, investie d'abord pour la mise en place de la plateforme épigénétique, puis pour celle de la plateforme ADME. Ces nouvelles applications devraient permettre d'offrir à l'industrie des modèles pharmacologiques permettant à nos clients d'évaluer les effets de leurs molécules sur ces cibles jusqu'ici impossible ou très difficile à évaluer, ou d'évaluer plus finement les mécanismes d'action de ces molécules sur les cibles traitées, contribuant une nouvelle fois à l'extension des domaines de la recherche pharmaceutique.

D'autre part, le projet mettant en commun des capacités scientifiques et techniques présentes au sein d'Eurofins Cerep et de l'université de Poitiers a été poursuivi en 2020. Ce projet a permis la mise en place d'un modèle *in vitro* de microbiota intestinal (modèle capable de mimer l'environnement intestinal), qui sera lancé sur le marché en 2021.

Création d'un service « Integrated Drug Discovery »

La Division Eurofins Discovery a lancé un service de « Integrated Drug Discovery », nommé DiscoveryOne™ en s'appuyant sur l'expertise cumulée des six sociétés de services : Eurofins-Cerep, Panlabs, DiscoverX, EMD Millipore Drug Discovery & Development, Villapharma et Selcia. Ce service vise à proposer à l'industrie pharmaceutique des projets combinant la chimie médicinale et synthétique à l'analyse des composés dans les modèles biologiques, tout en réduisant la durée du cycle de développement par l'intégration au sein d'une même organisation de toutes les composantes. Eurofins-Cerep est partie prenante de certains projets pour la partie modèle biologique ce qui crée une source de revenu supplémentaire pour l'entreprise.

Covid-19

Le développement de l'épidémie mondiale de Covid-19, ainsi que les mesures de lutte contre sa propagation, ont eu un impact sur l'activité 2020 de la Société, mais les mesures mises en place pour assurer la continuité de l'activité tout en préservant la santé et la sécurité des collaborateurs ont permis de continuer à servir tous nos clients, et en particulier ceux qui recherchent des traitements pour la Covid-19, sans aucune interruption des services à nos clients.

Succursales

Néant

Commentaires sur les résultats sociaux

- Exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019

Chiffre d'affaires par activité

(K€)	31.12.20	31.12.19	Valeurs	Variations
				%
Services	32 667	31 008	1 659	5.35
Autres	0	0	0	0
Total	32 667	31 008	1 659	5.35

Le chiffre d'affaires 2020 s'est élevé à 32.667 millions d'euros, en augmentation de 5.35 % par rapport au chiffre d'affaires 2019 de 31 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 1.030 millions d'euros.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté en 2020 de 2,3 millions d'euros, à 32,02 millions d'euros contre 29,72 millions d'euros en 2019. Cette augmentation s'explique principalement par les écarts de change, les charges de personnel (recrutements réalisés dans le cadre de l'intégration des nouvelles activités et des nouveaux projets), et les prestations groupe.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont diminué de 0,31 million d'euros, à 5,05 millions d'euros contre 5,37 millions d'euros en 2019.

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 690 K€, à 12,09 millions d'euros contre 11,40 millions d'euros en 2019. Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2020, intégralement comptabilisés en charges, sont évalués à 3,76 millions d'euros contre 3,61 millions d'euros pour l'exercice 2019.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 5,54 millions d'euros contre un bénéfice de 4,23 millions d'euros en 2019.

Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,078 million d'euros contre un bénéfice de 0,077 million d'euros en 2019.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 0,001 million d'euro contre un bénéfice de 0,08 million d'euros en 2019. Le crédit d'impôt recherche s'élève à 0,41 million d'euros contre 0,49 million d'euros en 2019.

Résultat net

Le résultat net d'Eurofins-Cerep SA en 2020 est un bénéfice de 5,58 millions d'euros contre un bénéfice de 4,37 millions d'euros en 2019.

Trésorerie et ressources en capitaux

Au 31 décembre 2020, la trésorerie de la Société s'élève à 4,90 millions d'euros contre 3,34 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les prêts consentis à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL s'élèvent à 22 millions d'euros à la clôture de l'exercice, en augmentation de 5,7 millions d'euros.

Le fonds de roulement s'établit à 26,99 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 24,17 millions d'euros un an plus tôt.

Principaux risques

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan de la Société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi au 31 décembre 2020, la Société ne présente pas d'endettement financier à long terme.

Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 4 897 K€ au 31 décembre 2020, à comparer aux 3 338 K€ au 31 décembre 2019.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestations de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

Exercice	2020
Trois plus importants partenaires commerciaux	12.45 %
Cinq plus importants partenaires commerciaux	19.31 %
Dix plus importants partenaires commerciaux	31.09 %

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients, plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 5.577.316,17 euros de la façon suivante :

▪ Report à nouveau à l'ouverture	14.534.421,52 euros
▪ Autres réserves à l'ouverture	4.078.691,63 euros
▪ Résultat de l'exercice 2020	5.577.316,17 euros
▪ Report à nouveau après affectation	14.534.421,52 euros
▪ Autres réserves après affectation	9.656.007,80 euros

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code général des impôts, soit la somme de 3.985,26 euros et l'impôt correspondant, soit 1.115,87 euros.

Délais de paiement fournisseurs et clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Article D.441.-1° : Facture reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441.-1° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)	
A- TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT													
nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées en TTC	1 496 670	245 796	-10 857	-26 287	-140 093	68 558	4 482 588	-467 627	196 065	245 226	-755 304	-781 640	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	7%	1%	0%	0%	-1%	0%							
Pourcentage du CA de l'exercice en TTC							11%	-1%	1%	1%	-2%	-2%	
B- FACTURES EXCLUES DU TABLEAU A RELATIVES A DES DETTES ET CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues en TTC					0	0					43 480	43 480	
C- DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou délai légal)													
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, nous n'avons pris aucune participation dans une tierce société au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du Code de commerce.

Evènements récents

L'offre de la Société s'enrichira de nouveaux outils de R&D, développés ou en cours de développement.

Le renouvellement des principaux contrats de services fin 2020, début 2021, les efforts de réduction des charges continués en 2020, ainsi que des investissements de productivité en cours, devraient permettre de pérenniser un résultat positif sur 2021.

Covid-19

La Société, compte tenu de l'épidémie mondiale de Covid-19 qui perdure, de l'incertitude de la durée de cette crise sanitaire, et des mesures connues ou à venir, n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des états financiers 2020 de la Société, par le Conseil d'administration, la direction de la Société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Capital de la Société

A. Actionnariat de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la Société, directement ou indirectement, au 31 décembre 2020, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Eurofins Discovery Services Lux Holding	4.831	95,78%	95,78%
Actions auto-détenues	-	-	-
Autres/Public	213	4,22%	4,22%
Total	5044	100 %	100%

Transactions des actionnaires dirigeants

Néant

Franchissements de seuils

Néant

B. Actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société.

C. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant

D. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Néant

Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Depuis le 31 décembre 2004, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites.

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la Société sont :

Commissaire aux comptes Titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-Sur-Seine	AGO du 10 juin 2015	Six exercices, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
Deloitte & Associés 6 Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex	AGO du 6 juin 2019	Six exercices jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
Commissaire aux comptes Suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Jean-Christophe Georghiou 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-Sur-Seine	AGO du 10 juin 2015	Six exercices, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Salariés

A la clôture de l'exercice, les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social telle que définie à l'article L.225-102 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
Antoine Duthilleul Directeur général et Administrateur	Conseil d'administration du 19 avril 2018 et Assemblée générale du 7 juin 2018 jusqu'à l'assemblée à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	NA
Damien Séroux Président du conseil d'administration	Assemblée générale du 7 juin 2018 jusqu'à l'assemblée à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	NA
Christina Shasserre Administrateur	10 juin 2015, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	. Chairperson de Eurofins Panlabs Inc. . President de Eurofins Villapharma Research SL . Director on the Board de Pharmacology Discovery Services Taiwan Ltd . Director on the Board de Eurofins Panlabs Discovery Services Taiwan Ltd . Member of the Board de Eurofins Integrated Discovery UK Ltd . Chairperson and President de Eurofins DiscoverX Corporation . Director of the Board de Eurofins Beacon Discovery, Inc.

2. Choix des modalités d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration du 19 avril 2018 a décidé, conformément à l'article 13 des statuts de modifier l'exercice de la Direction générale et d'opter, avec effet immédiat pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. M. Damien Séroux exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Directeur Général est exercé par M. Antoine Duthilleul.

Les modalités d'exercice de la Direction Générale n'ont pas été modifiées depuis cette décision.

3. Jetons de présence

L'assemblée générale a décidé de ne pas allouer de jetons de présence aux administrateurs jusqu'à décision contraire.

4. Conventions réglementées conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2020 et au cours des exercices antérieurs

Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2020 et au cours d'exercices antérieurs sont listées ci-après :

- **Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2020**

Néant

- **Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice**

- Suspension du contrat de travail de M. Antoine DUTHILLEUL. Compte tenu de sa nomination en qualité de Directeur Général, le contrat de travail de M. Antoine DUTHILLEUL a été suspendu pour la durée de son mandat social. La couverture sociale est maintenue durant la période de suspension et son contrat sera automatiquement réactivé en cas de cessation de ses fonctions de mandataire social. Cette convention a été approuvée lors du conseil du 19 avril 2018.

- Conclusion d'un contrat de Deposit Agreement conclu entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL. Cette convention, d'une durée d'une année à compter du 19 avril 2019, prévoit le dépôt de fonds jusqu'à un maximum de 15 M€. Ce contrat annule et remplace les contrats de Loan Agreement conclus le 6 novembre 2013 et le 14 avril 2017. Ce contrat a été autorisé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 18 avril 2019. Un avenant a été conclu, avec effet au 13 décembre 2019, afin de porter le montant maximum de dépôt à 30 M€ et de modifier la date d'expiration du contrat au 30 avril 2021. Ce contrat a été autorisé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 13 décembre 2019. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, n'a pas donné lieu à un versement d'intérêt.

Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital

Néant

5. Conventions réglementées conclues avec des parties liées depuis la clôture de l'exercice 2020

Conclusion d'un nouvel avenant au contrat de Deposit Agreement, conclu entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL. Cet avenant prévoit de porter le montant maximum de dépôt de fonds à 40 M€, et modifie la date d'expiration de la convention au 30 avril 2022. Cet avenant a été autorisé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 avril 2021. Cet avenant est conclu sur les mêmes critères de rémunération que le contrat initial, à savoir une rémunération effectuée au taux EURIBOR 3 mois, sans marge et flooré à zéro. Le retrait des fonds peut s'effectuer à tout moment, sous réserve de respecter un délai de préavis de 1 jour.

Cet avenant s'inscrit dans la continuité du Deposit Agreement et de l'avenant précités, et vise à poursuivre les relations contractuelles entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL.

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

Néant, les délégations octroyées au cours de l'AG du 7 juin 2018, ont expiré le 6 août 2020.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

ANNEXE I – Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social (€)	3 783 563	75 660	75 660	75 660 (1)	75 660
Nombre d'actions ordinaires existantes	252 237 (2)	5 044	5 044	5 044	5 044
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
▪ Par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
▪ Par exercice de droits de souscriptions	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Opérations et résultats de l'exercice (€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	23 437 623	24 409 952	25 453 287	31 008 249	32 667 146
Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	1 259 393	4 194 228	2 034 656	5 359 259	6 710 788
Impôts sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôts)	-258 210	90 332	-675 104	-325 000	-431 425
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	2 486 020	3 850 003	3 858 556	4 370 293	5 577 316
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action (€)					
Résultat après impôt, participation avant dotations aux amortissements et provisions	6,02	813,61	537,55	1 062,50	1 330,45
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	9,86	763,28	764,98	866,43	1 105,73
Dividende net distribué	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen de salariés pendant l'année	143	146	153	184	191
Montant de la masse salariale	5 315 449	5 433 790	5 565 632	6 502 352	7 027 187
Montant de sommes versées au titre des avantages sociaux	2 531 780	2 628 086	2 741 016	2 708 623	2 985 401

(1) La Société a procédé à une réduction de capital de 3.707.883,90 euros pour le porter à 75 671,10 euros et a mis en œuvre un regroupement d'actions sur la base d'une parité d'échange de 50 actions anciennes de 0,30 euros de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 15 euros de valeur nominale, le nombre d'actions issues du regroupement, soit 5 044 actions de 15 euros de valeur nominale chacune représente un capital social de 75.660 euros.

(2) La Société a procédé à un regroupement d'actions pour augmenter la valeur nominale de 0,30 € à 15 €, le nombre d'actions étant diminué, ce qui impacte le résultat par action.

ANNEXE II – Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Néant

II. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET COMPTE SOCIAUX

EUROFINS-CEREP

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Assemblée générale
EUROFINS-CEREP
Le Bois L'Eveque
86600 CELLE L'EVESCAULT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROFINS-CEREP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note II « Principes et méthodes comptables – Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de commerce, qui ne sont pas amortis en raison de l'absence de limite prévisible à leur durée d'utilisation et font l'objet annuellement d'un test de dépréciation consistant à comparer leur valeur actuelle à leur valeur nette comptable. L'écart entre la valeur actuelle et la valeur nette comptable fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ce test de dépréciation et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures fournisseurs et clients prévues par cet article.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes et Saint-Herblain, le 16 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Olivier Destruel

 *Alexis LEVASSEUR*

Olivier Destruel

Alexis Levasseur

COMPTES ANNUELS

CEREP SA

BP 30001 - Le Bois L'Evêque 86600 CELLE L'EVESCAULT

DATE DE CLOTURE : 31/12/2020

Sommaire

Page de garde.....	1
Sommaire.....	2
Bilan - Actif.....	3
Bilan - Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
Intercalaire.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Immobilisations.....	14
Amortissements.....	16
Provisions inscrites au bilan.....	17
Etat des échéances des créan.....	18
Charges à payer et Produits	19
Charges et produits constaté.....	20
Eléments constitutifs du fon.....	22
Nombre et valeur nominale de.....	23
Variation des capitaux propres.....	24
Précisions sur les transfert.....	25
Précisions sur les charges e.....	26
Liste des filiales (portrait).....	27
Engagements hors bilan.....	28
Crédit-Bail.....	29

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	843 801	843 801	0	30 509
Fonds commercial	2 233 516	0	2 233 516	2 233 516
Autres immobilisations incorporelles	410	0	410	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	3 077 727	843 801	2 233 926	2 264 026
Terrains	28 600	0	28 600	28 600
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	8 254 211	6 958 966	1 295 245	2 105 502
Autres immobilisations corporelles	5 268 858	2 158 219	3 110 638	2 972 397
Immobilisations en cours	1 224 240	0	1 224 240	209 464
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	14 775 909	9 117 185	5 658 723	5 315 963
Titres de participations	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	237 723	0	237 723	237 723
Autres immobilisations financières	15 400	0	15 400	2 100
TOTAL immobilisations financières	253 123	0	253 123	239 823
Total Actif Immobilisé (II)	18 106 758	9 960 986	8 145 772	7 819 811
Matières premières, approvisionnements	1 839 542	851 914	987 628	829 610
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	1 490 275	576 545	913 730	968 716
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	3 329 817	1 428 459	1 901 358	1 798 326
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	6 099 079	208 450	5 890 629	7 221 457
Autres créances	24 799 902	0	24 799 902	19 603 696
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	30 898 981	208 450	30 690 531	26 825 153
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	4 897 955	0	4 897 955	3 338 221
TOTAL Disponibilités	4 897 955	0	4 897 955	3 338 221
Charges constatées d'avance	100 957	0	100 957	94 232
Total Actif Circulant (III)	39 227 710	1 636 909	37 590 801	32 055 931
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	324 669		324 669	74 808
Total Général (I à VI)	57 659 137	11 597 895	46 061 242	39 950 550

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 75 660	75 660	75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	10 837 504	10 837 504
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	7 567	7 567
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	4 078 692	4 078 692
TOTAL Réserves	4 086 259	4 086 259
Report à nouveau	14 534 422	10 164 129
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 577 316	4 370 293
Subventions d'investissement	400	800
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	35 111 561	29 534 645
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	284 442	271 209
Provisions pour charges	2 009 797	2 185 487
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	2 294 240	2 456 695
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 656	1 812
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	3 342	3 342
TOTAL Dettes financières	19 999	5 154
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	363 033	616 162
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 299 247	3 428 366
Dettes fiscales et sociales	3 143 438	3 015 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 172 276	190 512
Autres dettes	403 435	499 817
TOTAL Dettes d'exploitation	8 381 429	7 750 233
Produits constatés d'avance	21 880	79 988
TOTAL DETTES (IV)	8 423 307	7 835 375
Ecart de conversion Passif (V)	232 135	123 835
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	46 061 242	39 950 550

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	3 744 491	28 922 655	32 667 147	31 008 249
Chiffres d'affaires nets	3 744 491	28 922 655	32 667 147	31 008 249
Production stockée			10 418	54 580
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	-248
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 878 518	1 852 625
Autres produits			2 007 710	1 027 648
Total des produits d'exploitation (I)			37 563 793	33 942 854
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			5 054 078	5 372 577
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-309 543	-184 769
Autres achats et charges externes			12 093 996	11 399 570
Impôts, taxes et versements assimilés			563 853	470 412
Salaires et traitements			7 470 075	6 927 720
Charges sociales			2 985 401	2 708 623
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	1 137 468	1 140 145
		Dotations aux provisions	29 016	32 910
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		521 780	692 337
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		199 766	161 304
Autres charges			2 273 523	995 032
Total des charges d'exploitation (II)			32 019 413	29 715 862
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			5 544 379	4 226 992
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			2 533	6 323
Reprises sur provisions et transferts de charges			262 220	150 528
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			264 753	156 851
Dotations financières aux amortissements et provisions			170 175	29 095
Intérêts et charges assimilées			16 008	50 878
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			186 183	79 973
RÉSULTAT FINANCIER			78 570	76 878
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			5 622 949	4 303 870

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 659	86 358
Produits exceptionnels sur opérations en capital	400	126 606
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	5 059	212 965
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 512	772
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	130 623
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 512	131 395
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	1 548	81 570
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	478 606	340 148
Impôts sur les bénéfices (X)	-431 425	-325 000
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	37 833 605	34 312 670
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	32 256 289	29 942 377
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	5 577 316	4 370 293

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

CEREP SA

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020

dont le total est 46 061 242 € et le résultat s'élève à 5 577 316 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-029 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice. La crise sanitaire a eu un impact sur l'organisation des activités de la société.

La société a bénéficié du dispositif de chômage partiel, ainsi que des reports de charges mis en place par les pouvoirs publics. La société n'a pas eu recours aux autres dispositifs mis en place, notamment le prêt garanti par l'Etat.

A la date d'arrêté des états financiers 2020 de l'entité par la Présidente, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.»

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1) CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

2) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éventuelles dépenses de développement sont inscrites en charge au fur et à mesure de leurs engagements.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue des immobilisations.

Les taux les plus couramment pratiqués selon le mode linéaire sont les suivants :

- Logiciels 3 ans
- Constructions 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages 5 à 8 ans
- Installations générales agencements, aménagements 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier 5 à 8 ans

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Fonds de commerce

Le(s) fonds de commerce a/ont une durée d'utilisation non limitée et par conséquent n'est/ne sont pas amorti(s). Un test de dépréciation est effectué lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur et à minima une fois par exercice à la clôture des comptes.

Si la valeur actuelle du/des fond(s) de commerce devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

3) *PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

4) *STOCKS*

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

5) *CREANCES*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence.

Les dépréciations constatées sont individualisées en fonction du risque d'irrecouvrabilité de chaque créance.

Par ailleurs, pour les autres créances clients, une dépréciation forfaitaire est constatée sur la base de la balance âgée clients. Les taux de dépréciation sont croissants, proportionnellement au nombre de jours de retard de règlement par facture.

6) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et dont l'évaluation peut être faite avec une fiabilité satisfaisante.

7) ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Les engagements de la société en matière de retraites sont comptabilisés sous forme d'une provision pour charges. La provision inclut les écarts actuariels et les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ : 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non cadres
- probabilité de survie : selon les tables de mortalité établies par l'INSEE
- taux de turn-over : entre 0% et 9% selon l'âge
- taux d'inflation des salaires : 2.5 %
- taux d'actualisation financière : 0.62 %
- taux moyen des charges sociales : 41%
- convention collective applicable : Industrie pharmaceutique

En vertu de la recommandation n°2013.02 du 7 novembre 2013 de l'ANC autorisant l'application d'IAS19 révisé dans les comptes sociaux, la société a évalué ses engagements de retraite selon la méthode 2 et a comptabilisé les écarts actuariels immédiatement et intégralement en résultat, en résultat financier.

8) PROVISION POUR PERTE DE CHANGE ET OPERATIONS EN DEVISES

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change du mois précédant l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les opérations en devises figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes. Les différences de conversion sont inscrites aux comptes transitoires.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

9) CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société applique la méthode dite « à l'avancement », pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés prorata temporis dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

III. AUTRES INFORMATIONS

1) PARTIES LIEES

L'ensemble des opérations avec les parties liées sont conclues à des conditions normales.

2) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

Catégorie d'activité	CA 2020 (en k€)
SERVICES	32 667
TOTAL	32 667

3) IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société est incluse dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la société :

EUROFINS SCIENTIFIC SE

Val Fleuri 23

1526Luxembourg

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site d'Eurofins : www.eurofins.com

4) REGIME FISCAL

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la mère intégrante est la société EUROFINS SCIENTIFIC SE.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'impôt est supporté personnellement et définitivement par Eurofins Scientific SE. Cette dernière reverse à la société les crédits d'impôts obtenus de son fait.

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est donc comptabilisée dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2020.

Le montant de l'impôt sur les sociétés qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 555 714 €.

Les déficits reportables au 31/12/2020 s'élèvent à 20 880 585 € dont 20 880 585 € nés avant l'intégration fiscale.

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE)

Les créances de CICE constatées pour l'exercice 2017 et 2018 n'ont pas été perçues. Elles constituent un stock de crédit d'impôt qui sera imputé sur l'impôt dû au titre des 2 prochaines années et la part non utilisée sera remboursée par l'administration fiscale à l'issue de cette période.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Certaines dépenses supportées par la société ouvrent droit au crédit d'impôt recherche.

Le produit de crédit d'impôt est comptabilisé au fur et à mesure des dépenses éligibles engagées dans l'année. Au titre de l'exercice, le crédit d'impôt s'est élevé à 412 897 €.

A la clôture, la créance de crédit d'impôt recherche s'élève à 2 152 116 €.

5) *EFFECTIF MOYEN*

L'effectif moyen présenté est la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile.
L'effectif moyen par catégorie employé pendant l'exercice est le suivant :

Catégorie d'effectifs	
Cadres	46
Non cadres	145
TOTAL	191

6) *REMUNERATIONS*

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car, en raison du nombre des intéressés, cela conduirait à publier des rémunérations individuelles.

Aucun engagement pour pension de retraite n'a été contracté ni aucune avance ou crédit octroyé.

IV. *EVENEMENTS POST-CLOTURE*

Compte tenu des événements récents et des mesures d'accompagnement des entreprises annoncées par le gouvernement, la présidente n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. »

Immobilisations

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			3 077 317	0	410
Terrains			28 600	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			8 068 211	0	186 000
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 780 247	0	129 257	
	Matériel de transport	10 870	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	929 633	0	148 704	
	Emballages récupérables et divers	2 270 147	0	0	
Immobilisations corporelles en cours			209 464	0	1 014 775
Avances et acomptes			0	0	0
TOTAL (III)			13 297 172	0	1 478 737
Participations évaluées par mise en équivalence			0	0	0
Autres participations			0	0	0
Autres titres immobilisés			0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières			239 823	0	13 300
TOTAL (IV)			239 823	0	13 300
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			16 614 311	0	1 492 447

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		0	0	3 077 727	0
Terrains		0	0	28 600	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	agencements et aménagements des	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	8 254 211	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	1 909 504	0
	Matériel de transport	0	0	10 870	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	1 078 337	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	2 270 147	0
Immobilisations corporelles en cours		0	0	1 224 240	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
TOTAL (III)		0	0	14 775 909	0
Participations évaluées par mise en équivalence		0	0	0	0
Autres participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		0	0	253 123	0
TOTAL (IV)		0	0	253 123	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0	0	18 106 758	

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables				Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)				0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				813 291	30 510	0	843 801
Terrains				0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre			0	0	0	0
	Sur sol d'autrui			0	0	0	0
	Installations générales, agencements			0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages				5 215 086	967 240	0	6 182 326
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers			1 135 263	89 765	0	1 225 028
	Matériel de transport			10 870	0	0	10 870
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			872 367	49 955	0	922 322
	Emballages récupérables et divers			0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)				7 233 585	1 106 960	0	8 340 545
TOTAL GENERAL (I + II + III)				8 046 876	1 137 470	0	9 184 346
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M.Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
CORPO.	0	0	0	0	0	0	0
Acquis. de titres	0			0			0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Cadre C				Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations				0	0	0	

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- - Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	39 046	156 428	0	195 474
Provisions pour pensions	2 185 487	160 545	336 234	2 009 797
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	232 163	52 968	196 163	88 968
TOTAL (II)	2 456 695	369 941	532 396	2 294 240
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	747 624	29 016	0	776 640
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	1 211 530	506 541	289 612	1 428 459
Provisions sur comptes clients	343 119	15 239	149 908	208 450
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	2 302 273	550 796	439 520	2 413 549
TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 758 968	920 737	971 916	4 707 788
Dont dotations et reprises d'exploitation		750 562	709 697	
Dont dotations et reprises financières		170 175	262 220	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				0	0	0	
Prêts				237 723	0	237 723	
Autres immos financières				15 400	0	15 400	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				253 123	0	253 123	
Clients douteux ou litigieux				117 419	117 419	0	
Autres créances				5 981 660	5 981 660	0	
Créances représentatives de titres prêtés				0	0	0	
Personnel et comptes rattachés				9 831	9 831	0	
Securité sociale et autres organismes sociaux				0	0	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			336 082	336 082	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée			102 335	102 335	0	
	Autres impôts			0	0	0	
	Etat - divers			0	0	0	
Groupes et associés				23 833 269	22 009 299	1 823 970	
Débiteurs divers				518 385	518 385	0	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				30 898 981	29 075 011	1 823 970	
Charges constatées d'avance				100 957	100 957	0	
TOTAL DES CREANCES				31 253 061	29 175 968	2 077 093	
Prêts accordés en cours d'exercice				0			
Remboursements obtenus en cours d'exercice				0			
Prêts et avances consentis aux associés				0			
Cadre B	Etat des dettes			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				0	0	0	0
Autres emprunts obligataires				0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				16 656	16 656	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers				3 342	3 342	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés				3 299 247	3 299 247	0	0
Personnel et comptes rattachés				1 809 376	1 809 376	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				1 081 756	1 081 756	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée			26 491	26 491	0	0
	Obligations cautionnées			0	0	0	0
	Autres impôts			225 814	225 814	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				1 172 276	1 172 276	0	0
Groupes et associés				0	0	0	0
Autres dettes				766 469	766 469	0	0
Dette représentative de titres empruntés				0	0	0	0
Produits constatés d'avance				21 880	21 880	0	0
TOTAL DES DETTES				8 423 307	8 423 307	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
Emprunts remboursés en cours d'exercice				0			

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	363 033
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 511 110
Dettes fiscales et sociales	2 569 483
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 172 276
Autres dettes	0
Total	5 615 902

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	1 519 809
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	24 576
Disponibilités	0
Total	1 544 385

Charges constatées d'avance

[illegible]

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Produits constatés d'avance

[illegible]

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Éléments constitutifs du fonds commercial

Le fonds commercial se décompose de la manière suivante :

	Valeur nette	Taux d'amortissement
Droit au bail		
Éléments achetés avec protection juridique	2233516.24	n/a
Éléments achetés sans protection juridique		
Éléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation		
Éléments reçus en apport		
Total	0	

Le(s) fonds de commerce ne sont/ n'est pas amorti(s)

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2020	Valeur nominale
Actions ordinaires	5 044			5 044	15
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
Total	5 044	0	0	5 044	

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	75 660						75 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	10 837 504						10 837 504
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	7 567						7 567
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	4 078 692						4 078 692
Report à nouveau	10 164 129				4 370 293		14 534 422
Résultat de l'exercice N-1	4 370 293				-4 370 293		0
Résultat de l'exercice N	0	5 577 316					5 577 316
Subventions d'investissement	800		400				400
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 534 645	5 577 316	400	0	0	0	35 111 561

Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation	2 168 821
Transferts de charges financières	0
Transferts de charges exceptionnelles	0
TOTAL	2 168 821

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REPRISE CLIENTS CREDITEURS	0	4 659
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	400
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 512	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
TOTAL	3 512	5 059

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				0	0	0	0			
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler				0	0	0	0			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL				0	0					
(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).										
(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.										
(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.										

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
A. Total engagements liés à l'exploitation	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B. Total engagements liés au financement	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. Total autres engagements donnés	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C)	0	0	0	0
Engagements reçus (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
II. Total engagements reçus	0	0	0	0
Engagements réciproques (à détailler)				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
III. Total engagements réciproques	0	0	0	0

Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					0
Amortissements :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices					0
Total	0	0	0	0	0
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Valeur résiduelle :					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
Total	0	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice					0

III. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

PricewaterhouseCoopers Audit
34, place Viarme - CS 90928
44009 NANTES Cedex 1
SAS au capital de 2 510 460 €
672 006 483 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

EUROFINS-CEREP

Société anonyme

Le Bois l'Evêque
86600 CELLE LEVESCAULT

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

PricewaterhouseCoopers Audit
34, place Viarme - CS 90928
44009 NANTES Cedex 1
SAS au capital de 2 510 460 €
672 006 483 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

EUROFINS-CEREP

Société anonyme

Le Bois l'Evêque
86600 CELLE LEVESCAULT

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société EUROFINS-CEREP

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Nouvel avenant au contrat de dépôt à terme « Deposit agreement » conclu entre la Société et la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 avril 2021.

- Personne concernée : Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote).
- Nature : modification du précédent contrat de dépôt à terme conclu avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL.
- Modalités : l'avenant prévoit l'augmentation du plafond maximum de dépôt à 40 M€ et la modification de la durée du contrat afin de prévoir une date d'expiration au 30 avril 2022.

Les autres modalités du contrat demeureraient inchangées à savoir notamment que la rémunération de cette convention serait effectuée au taux EURIBOR 3 mois sans marge flooré à zéro.

Le Conseil d'administration a motivé l'intérêt de cette convention pour la société de la façon suivante : « cette convention s'inscrit dans la continuité du contrat de dépôt à terme autorisé par décision du Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 avril 2019 et de son avenant qui devaient prendre fin en avril 2021 et vise à poursuivre les relations contractuelles entre la société et la société Eurofins Discovery Services Lux SARL. Elle permettrait à la société de bénéficier d'une rémunération au taux Euribor 3 mois flooré à 0 lui permettant de retirer les sommes à tout moment (moyennant un préavis de seulement un jour) ».

Conventions des exercices antérieurs non approuvées par l'Assemblée générale

Nous portons à votre connaissance la convention suivante, autorisée et conclue au cours de l'exercice 2019, qui figurait dans notre rapport spécial sur les conventions réglementées relatif à l'exercice 2019.

Cette convention avait été autorisée par le Conseil d'administration du 13 décembre 2019 et n'a pas été approuvée par l'Assemblée générale du 27 mai 2020.

- Personne concernée : Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote).
- Nature : modification du précédent contrat de dépôt à terme conclu avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL.
- Modalités : l'avenant prévoit l'augmentation du plafond maximum de dépôt de 15 M€ à 30 M€ et la modification de la durée initiale du contrat afin de prévoir une date d'expiration au 30 avril 2021.

La rémunération de cette convention serait effectuée au taux EURIBOR 3 mois sans marge flooré à zéro.

- Le Conseil d'administration avait motivé l'intérêt de cette convention pour la société de la façon suivante : « cette convention s'inscrit dans la continuité du précédent contrat de dépôt à terme qui a pris fin en septembre 2018 et vise à poursuivre les relations contractuelles entre la société et la société Eurofins Discovery Services Lux SARL. Elle permettrait à la société de bénéficier d'une rémunération au taux Euribor 3 mois flooré à 0 lui permettant de retirer les sommes à tout moment (moyennant un préavis de seulement un jour) ».

La convention a été poursuivie sur l'exercice 2020 : le montant du dépôt envers Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL à fin décembre 2020 s'élève à 22 M€. Il est prévu que cette convention soit remplacée par la convention précédemment citée.

En application de la loi, nous vous signalons que le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel de cette convention, prévu par l'article L. 225-40-1 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale du 6 juin 2019, et qui s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Suspension du contrat de travail de M. Antoine DUTHILLEUL

Compte tenu de sa nomination en qualité de Directeur Général, le contrat de travail de M. Antoine Duthilleul a été suspendu pour la durée de son mandat social. La couverture sociale est maintenue durant la période de suspension et son contrat sera automatiquement réactivé en cas de cessation de ses fonctions de mandataire social. Cette convention a été autorisée lors du Conseil du 19 avril 2019.

Nantes et Saint-Herblain, le 16 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Olivier Destruel

 *Alexis LEVASSEUR*

Olivier DESTRUEL

Alexis LEVASSEUR